

Compte rendu du conseil municipal

SEANCE DU 19 Janvier 2015

Nombre de membres		Date de convocation	Date d'affichage
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	12/01/2015	26/01/2015
7	7		

L'an 2015, le 19 Janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean Jacques CARRE, Maire.

Présents : Véronique BOUDIN (Adjointe), Martine CROCHOT (Adjointe), Raphaële DELALANDE (arrivée 19h30), Bernard FOYNAT, Alain TREMBLAY, Philippe DAUVISSAT.

Secrétaire de séance : Mr Alain TREMBLAY désigné à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du Procès verbal de la dernière réunion.
- Délibération pour l'annualisation du temps de travail de l'employé communal.
- Délibération sur la création d'un emploi d'agent d'entretien pour 3 heures hebdomadaires.
- Délibération pour travaux d'isolation buanderie logement Presbytère.
- Délibération pour paiement subvention ADMR.
- Délibération pour l'intégration dans le patrimoine communal suite à la dissolution de l'AFR.
- Délibération pour la nomination des délégués du CNAS.
- Situation sur les dossiers en cours:
 - * Sécurisation rue du Serein (dossier C.G.)
 - * Voirie chemin des oiseaux. (dossier C.G.)
 - * Mairie accès PMR (dossier DETR)
 - * Amélioration de l'éclairage public (dossier enveloppe parlementaire et DETR)
- Location du logement presbytère.
- Compte rendu des réunions dans les différentes commissions.
- Questions diverses.
- Date du prochain conseil.

DELIBERATION 2015-01 : APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.

Après lecture, Le procès verbal de la dernière réunion est adopté à l'unanimité.

Le deuxième point de l'ordre du jour n'est plus d'actualité dans la mesure où l'employé communal doit se faire opérer d'une épaule et qu'il risque d'être absent pendant une longue période.

DELIBERATION 2015-02 : CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN :

Afin de libérer du temps à l'employé communal, le Maire propose la création d'un poste d'agent d'entretien pour 3 heures hebdomadaires pour les locaux de la Mairie ainsi que le nettoyage de la salle des fêtes après chaque manifestation communale.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré par 6 voix pour, DECIDE la création d'un poste d'agent d'entretien pour 3 heures hebdomadaires.

Le recrutement se fera sur la base d'un contrat pour un emploi à temps non complet d'une commune de moins de 1000 habitants dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

La Vacance d'emploi sera publiée sur le Centre de Gestion de la Fonction Publique.

DELIBERATION 2015-03 : TRAVAUX D'ISOLATION DE LA BUANDERIE DU LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire expose que la buanderie du logement communal n'est pas isolée. La chaudière du logement est installée dans cette pièce et en cas de fort gel, elle pourrait être endommagée. Il propose de faire isoler cet endroit avant la relocation du logement.

Des devis ont été demandés. Deux entreprises ont répondu :

MARSHALL à Varennes	5 357.00 €uros HT
FORTINI à Flogny la Chapelle	5 153.28 €uros HT

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil municipal

DECIDE de retenir le devis de l'entreprise FORTINI pour un montant de 5 153.28 €HT.

DELIBERATION 2015-04 : INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL SUITE A LA DISSOLUTION DE L'AFR.

Monsieur le Maire expose que le bureau de l'association foncière de remembrement de La Chapelle Vaupelteigne, a dans sa délibération du 12 Janvier 2015, demandé sa dissolution et proposé que :

- Les équipements réalisés par l'association foncière soient incorporés dans le patrimoine communal.
- Les avoirs financiers de l'association soient attribués à la commune.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le conseil municipal :

- ACCEPTE que les équipements soient incorporés dans le patrimoine communal, les chemins d'exploitation étant réintégrés au réseau des chemins ruraux en application de l'article R123-16 du code rural ;
- ACCEPTE que les avoirs de l'association soient versés à la commune.
- MANDATE Monsieur CARRE Jean Jacques, Maire, pour représenter la commune et signer tous les documents nécessaires à la dissolution de l'AFR (acte de cession notamment).

DELIBERATION 2015-05 : NOMINATION DES DELEGUES DU CNAS.

Monsieur le Maire expose que suite au départ de Madame PHILIPPOT, il n'y a plus de déléguée salariée du CNAS. Il propose que Madame LECLERC reprenne cette fonction auprès du CNAS et rappelle que Madame CROCHOT est déléguée des élus.

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, le Conseil Municipal DECIDE de nommer Pascale LECLERC déléguée salariée pour le CNAS.

DELIBERATION 2015-06 : LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL.

Le Maire expose que le logement communal a été rendu par le locataire le 30 Novembre 2014. Une annonce a été passée et plusieurs candidats se sont présentés.

Après avoir demandé les documents permettant de contrôler la fiabilité notamment financière des futurs occupants, Monsieur le Maire et les adjointes proposent de retenir la candidature de Mr PIMENTA VIEIRA et Mademoiselle MANGEAT,

Après en avoir délibéré par 6 voix pour, Le Conseil Municipal

- DECIDE de retenir la candidature de Monsieur PIMENTA VIEIRA et Melle MANGEAT et de leur louer le logement communal à compter du 1^{er} février 2015.
- DECIDE de fixer le montant du loyer à 470 €uros Mensuel + 25 €uros de provision de charges mensuelles,
- DECIDE de fixer la caution à 470 euros.
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

Sécurisation rue du Serein.

Nous avons reçu l'ensemble des devis nous permettant de faire une consultation avec mise en concurrence. Afin d'avancer dans ce projet et de remettre notre dossier DETR en préfecture dans les délais impartis, nous devons faire une réunion pour retenir le ou les entreprises que nous souhaitons sur ce dossier. Cette réunion est fixée le 17 février à 18 h, auparavant chacun aura reçu un exemplaire des différents devis.

Mairie accès Personnes à Mobilité Réduite.

Le maître d'œuvre en charge du dossier, finalise les différentes propositions et proposera avant le prochain conseil une réunion afin de prendre une décision sur le choix des entreprises. Le dossier DETR doit être déposé avant fin Avril.

Voirie chemin des oiseaux.

Nous étions toujours en attente du début du bétonnage. Les engins de bétonnage sont venus sur place le 9 janvier pour faire un essai de mobilité sur terrain humide, l'essai n'a pas été concluant le camion a failli rester bloqué même en verrouillant le différentiel arrière.

L'entreprise BARBIER va être contactée pour que le chemin soit rendu carrossable en attendant le retour d'une météo plus adaptée.

Amélioration de l'éclairage publique

Nous avons reçu des offres de Sté Valor, Eiffage et LUXENER

Nous avons également reçu la dernière offre d'Eiffage précisant l'ensemble de la fourniture. Une visite du village de Collemiers (vers Sens) avec Mme la Maire a été organisée mardi 16 décembre le soir pour constater la qualité de l'éclairage LED installé par Eiffage.

Mme la Maire de Collemiers est très satisfaite de la très bonne qualité d'éclairage et de la prestation EIFFAGE

Concernant le financement nous avons fait appel à Monsieur le député et Messieurs les sénateurs pour avoir leur contribution à partir de l'enveloppe parlementaire.

Le député a un mode opératoire avec dépôt des demandes en juin pour attribution l'année suivante. Le Sénateur Henri de Raincourt du fait des nouvelles élections fonctionne avec un dépôt en décembre 2014 pour attribution en mars 2015.

Nous avons fait une demande qui a été enregistrée nous aurons des informations complémentaires à fournir fin janvier, cette aide peut être cumulée avec la DETR (subvention maximum totale de 80%) mais impossible de cumuler avec une autre aide parlementaire.

Afin d'avancer sur ce dossier, les devis ayant été demandés, une réunion sera organisée le 16 février à 18 h pour comparer les devis et proposer un choix d'entreprise.

Compte rendu des réunions dans les différentes commissions :

Réunion des Maires du Canton

Le 10 janvier nous avons eu la traditionnelle réunion des Maires du canton organisée depuis 30 ans.

Nous avons accepté de continuer cette tradition même si le périmètre « Canton » n'est plus d'actualité et le village d'accueil 2016 sera notre village.

Cette manifestation sera organisée le 16 janvier 2016.

Conseil communautaire le 27 janvier 2015

Le Maire sera absent. Une adjointe sera mandatée.

Questions diverses :

Inondation protection de l'entrée des habitations :

Proposition de prendre un arrêté pour interdire la circulation dans le village et de réserver l'accès aux riverains et d'acheter des panneaux de signalisation à poser aux entrées.

Elagage

Les travaux d'élagage entamés par le cantonnier ont été portés à mon attention pour les risques liés au mode opératoire (utilisation d'une échelle sans sécurité) et la difficulté d'évacuer les branches que l'on ne peut plus brûler.

Après contacts avec mes adjointes et Bernard Foynat nous avons décidé d'utiliser un prestataire. Devant l'urgence de la situation, nous avons contacté l'entreprise VIEILLARD de Dannemoine qui nous a proposé un devis de 720 € que nous avons accepté. Les travaux seront faits le 15 et 16 janvier.

J'ai reçu pour recommandation de définir le mode opératoire de chaque action effectuée par l'employé communal, et d'établir un document à lui lire et faire signer.

Je propose la création d'une commission pour effectuer cette analyse et recommandation.

Vide grenier :

Nous n'avons pas de projet de vide grenier mais pour information l'Yonne Républicaine édite un calendrier gratuit de ces événements.

Dématérialisation :

Les tests avancent, nous devrions être en dématérialisation bientôt.

Sécurité lors des événements salle des fêtes :

L'éclairage devrait être laissé systématiquement la nuit lors des locations de la salle des Fêtes.

Site internet de la communauté de communes :

La communauté de commune a créé un site internet, sur lequel notre village est mentionné, une erreur a été relevée concernant notre adresse internet, celle-ci a été corrigée. L'assemblée est invitée à visiter le site : www.cc-du-pays-chablisien.fr. En cas d'erreur, merci de le signaler.

Recollement des archives :

Le centre de gestion conformément à la convention que nous avons signée est venu effectuer ce travail dans la journée du 15 décembre 2014.

Copie reprographie et scan de documents en Mairie :

Nous sommes actuellement en possession d'imprimantes noir & blanc, sans possibilité d'impression couleur et sans scan (le changement de Windows XP à Windows 8 nécessite une mise à jour logiciel de l'imprimante Yonne copie avec facturation d'environ 100€).

Dans le cadre de la dématérialisation des flux comptables, la prochaine étape sera la dématérialisation des pièces, il faudra nous équiper d'un scanner. La décision est prise d'acheter un nouvel équipement.

Salle des fêtes :

Il y a eu un problème lors de la dernière location, la municipalité décide d'encaisser la caution. La question de l'obligation de l'équipement d'un défibrillateur dans la salle des fêtes est posée. La réglementation sera consultée pour suites à donner.

- Date du prochain conseil : Lundi 23 Février 2015 à 18h.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Le Maire
Jean-Jacques Carré

Ont été délibérés les sujets suivants :

DELIBERATION 2015-01	APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE.
DELIBERATION 2015-02	CREATION D'UN EMPLOI D'AGENT D'ENTRETIEN
DELIBERATION 2015-03	TRAVAUX D'ISOLATION DE LA BUANDERIE DU LOGEMENT COMMUNAL
DELIBERATION 2015-04	INTEGRATION DANS LE PATRIMOINE COMMUNAL SUITE A LA DISSOLUTION DE L'AFR.
DELIBERATION 2015-05	NOMINATION DES DELEGUES DU CNAS
DELIBERATION 2015-06	LOCATION DU LOGEMENT COMMUNAL

Ont signé les membres présents

Jean Jacques CARRE	Véronique BOUDIN	Martine CROCHOT	Philippe DAUVISSAT
Alain TREMBLAY	Bernard FOYNAT	Raphaèle DELALANDE	